

## Séance du Conseil Communal n° 2019/9 du 18.11.2019

### Présences :

Le bourgmestre      Marc LIES

les échevins            Diane ADEHM, Georges BECK, Romain JUNCKER

Les conseillers        Myriam FEYDER, Carole GOERENS, Anne HUBERTY, Romain JUNCKER, Marie-Lyne KELLER, Henri PLEIMLING, Robert LEVEN, Jean THEIS, Rita VELAZQUEZ, Guy WESTER

Excusé : Claude LAMBERTY, Roland TEX

### Point 1

#### Urbanisme

##### a) **Projet d'aménagement général de la commune - approbation**

Avec huit voix pour et deux abstentions (Goerens, Velazquez) les conseillers ont approuvé le projet d'aménagement général de la commune.

Robert Leven, Myriam Feyder et Marie-Lyne Keller n'ont pas pris part aux discussions et au vote.

##### b) **Projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) de la commune**

Avec huit voix pour et trois abstentions (Goerens, Keller, Velazquez) les conseillers ont approuvé le projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) de la commune. Le PAP QE fixe les prescriptions urbanistiques servant à garantir l'intégration des constructions et aménagements dans les zones urbanisées du territoire communal. Pour ce faire, il les subdivise en différents secteurs établis sur base du PAG.

Robert Leven et Myriam Feyder n'ont pas pris part aux discussions et au vote

##### c) **Morcellement de terrains sis à Alzingen au lieu-dit « Bolzenberg » - décision**

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé le morcellement d'une parcelle de terrain à Alzingen, rue de Syren en une place voirie de 0,63 are, un terrain de 8,39 ares, un terrain de 8,04 ares et un terrain labourable de 63,56 ares dans le but de construire deux maisons unifamiliales.

## Point 2

### Propriétés immobilières :

#### a) Approbation d'un compromis de vente

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé un compromis de vente entre la commune de Hesperange et Désirée Dennemeyer (partie venderesse) portant sur la vente d'un terrain à Hesperange au lieu-dit "in der Altwies" de 35.30 ares. La parcelle est acquise dans un but d'utilité publique, à savoir pour la renaturation du cours d'eau "Izegeberbaach"

#### b) Approbation de contrats de bail

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé un contrat de bail entre la commune de Hesperange et les époux Alexandre Marguet-Rame. La commune donne en fermage aux époux Marguet-Rame une parcelle de terrain située à Alzingen au lieu-dit Rothweit d'une surface de 1,78 ares.

#### c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les contrats de mise à disposition et d'utilisation pour les logements suivants:

- un logement à Itzig, 1, rue de Bonnevoie pour une durée de 6 mois jusqu'au 29 février 2020
- un logement à Hesperange, 484, rte de Thionville pour une période de 12 mois jusqu'au 31 octobre 2020
- un logement à Itzig, 2, rue de l'Orphelinat pour une période de 12 mois jusqu'au 31 octobre 2020
- un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch pour une période de 12 mois jusqu'au 31 octobre 2020
- un logement à Alzingen, 12A, rue de l'Eglise pour une durée de 5,5 mois à partir du 15 octobre 2019
- un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch pour une durée de 6 mois jusqu'au 29 février 2020

## Point 3

### Approbation du plan de gestion annuel de la propriété forestière pour l'exercice 2020

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé le plan de gestion annuel de la propriété forestière d'une contenance de 378 ha.

	Investissements			revenus
	salaires	factures	total	
Gestion durable des forêts	126.750	44.000	170.750	63.900 €
Gestion durable des forêts	3.000		3.000	
Protection de la nature	23.000	11.000	34.000	
Sensibilisation	24.000	18.000	42.000	
Ressources cynégétiques	5.000	2.000	7.000	3.500 €
Surveillance et police	1.000		1.000	
Logistique et personnel	50.500	12.000	62.500	

Grand total	233.250 €	87.000 €	320.250 €	67.400 €
-------------	-----------	----------	-----------	----------

#### Point 4

##### Approbation de conventions

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé

un contrat de mandat de vente régissant les rapports entre la Commune de Hesperange et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché sa en vue de la réalisation de 6 maisons unifamiliales à Hesperange-Holleschberg, rue du Stade

deux conventions-cadre entre la commune de Hesperange et Sources Rosport S.A. resp. l'Immobilière André Losch s.c.i. visant à arrêter les principes régissant l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier », appelé par la suite PAP NQ ainsi que sa mise en oeuvre et son exécution sur des fonds situés au lieu-dit Rue des Joncs à Howald. Le PAP NQ à élaborer s'inscrit dans une série de PAP NQ individuels à élaborer en vue du réaménagement et d'une réaffectation des terrains situés entre le CR231 (rue Raiffeisen et rue de Gasperich) et l'autoroute. Il est convenu que la Commune guidera et supervisera l'élaboration de tous les PAP NQ JONCS 01 à 03 en vue d'assurer un développement cohérent et harmonieux du site.

#### Point 5

##### Titres de recette

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les titres de recette suivants:

Restitution fonds de caisse	201 €
Recettes diverses	19,64 €
Note de commission 06/19 – 08/19	822,57 €
Recettes ecxploration du monde	1114,17 €
Recettes concert japonais	71 €
Vente Safe Fichter Franch	350 €
Bloc sanitaire – solde 2017	10.000 €
Refacturation nettoyage graffiti (Eglise Itzig)	200 €
Location piscine Howald par Little Swim	700 €

## **Point 6**

### **Office social - nomination de trois membres du conseil d'administration de l'office social**

Suite à l'avis au public concernant la vacance de 3 postes au sein du conseil d'administration de l'office social les conseillers ont nommé Karin Manderscheid, Cécile Greisch et Guy Goedert membres du conseil d'administration de l'office social

## **Point 7**

### **Règlement général de la circulation Modifications à durée déterminée**

#### **Itzig**

##### **Rue des Promenades**

A partir du lundi 11 novembre 2019 jusqu'au samedi 23 novembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit en face de l'immeuble 7a, sur une longueur de 20 mètres, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans les travaux ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période et au même endroit, le trottoir est supprimé sur toute la longueur.

##### **Rue des Arbustes**

A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant et en face des maisons 1-3, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période, le trottoir est supprimé à Itzig, dans la rue des Arbustes, devant et vis-à-vis des maisons 1-3, en alternance et selon les besoins du chantier, sur toute la longueur.

#### **Howald**

##### **Avenue Berchem**

A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019, entre 07.00 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit entre les immeubles, 2-40, des deux côtés, sur toute la longueur, selon l'avancement du chantier. Pendant la même période et au même endroit, le trottoir est supprimé sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux.

A partir du mardi 19 novembre 2019 jusqu'au lundi 25 novembre 2019 entre 7.30 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant les maisons 7-13, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement ainsi que les véhicules impliqués dans les travaux de grutage. Pendant la même période et au même endroit, le trottoir est supprimé sur toute la longueur.

##### **Rue Edouard Oster**

A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, entre 7.30 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant et en face des maisons 47-57, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, mise en place d'une benne de chantier ainsi que les véhicules impliqués dans les travaux. Pendant la même période le trottoir est supprimé à Howald, dans la rue Edouard Oster, devant la maison 55, sur toute la longueur.

A partir du lundi 9 décembre 2019 jusqu'au vendredi 13 décembre 2019, entre 7.30 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant et en face des maisons 47-57, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, mise en place d'une benne de chantier ainsi que les véhicules impliqués dans les travaux. Pendant la même période le trottoir est supprimé à Howald, dans la rue Edouard Oster, devant la maison 55, sur toute la longueur.

## **Fentange**

### **Op de Leemen**

A partir du lundi 11 novembre 2019 jusqu'au samedi 7 décembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit du côté impair, sur une longueur de 50 mètres, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période et au même endroit le trottoir est supprimé sur toute la longueur.

### **Rue de Bettembourg**

A partir du lundi 11 novembre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Fentange, dans la rue de Bettembourg :

- devant l'immeuble 159, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier, la mise en place d'une benne de chantier ainsi que la mise en place de l'installation du chantier ;

Pendant la même période, selon les besoins du chantier, la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux entre 9.00 heures et 16.00 heures à Fentange, dans la rue de Bettembourg, entre les immeubles 159-130.

A partir du lundi 11 novembre 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant et en face de la maison 99, sur une longueur de 15 mètres, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période, le trottoir est supprimé à Fentange, dans la rue de Bettembourg, vis-à-vis de la maison 99, sur toute la longueur.

A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Fentange devant et à côté des maisons 87a et 87b, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans les travaux ainsi que la mise en place d'une clôture de chantier. Pendant la même période, le trottoir est supprimé à Fentange, dans la rue de Bettembourg, devant les maisons 87a et 87b, sur toute la longueur.

## **Alzingen**

### **Rte de Thionville**

A partir du mardi 19 novembre 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit devant et vis-à-vis des immeubles 496-496b, sur toute la longueur. Pendant la même période, le trottoir est supprimé à Alzingen, dans la route de Thionville, entre les immeubles 496-496b, sur toute la longueur. Pendant la même période la voie réservée aux véhicules des services de transports publics est supprimée à Alzingen dans la route de Thionville, entre les immeubles 433-429, sur toute la longueur. Le passage pour piétons est supprimé à Alzingen dans la route de Thionville à hauteur de la maison 496.

A partir du lundi 2 décembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit entre les immeubles 437 et 431, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans les travaux ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période et au même endroit, le trottoir est supprimé sur toute la longueur. Pendant la même période, selon les besoins du chantier, la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux de 7.30 heures à 17.00 heures à Alzingen, dans la route de Thionville, entre les immeubles 496a et 437, dans les 2 sens.

## **Point 8**

### **Commissions consultatives – remplacements de membres**

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les remplacements de membres suivants:

#### **CSV**

##### **Commission de la Mobilité**

Démission de Pierre Freylinger  
remplacé par Carlo Noesen, membre effectif  
Pit Zahlen, membre suppléant

##### **Commission de la Voirie**

Démission de Robert Jacoby  
remplacé par Carlo Noesen, membre effectif  
Pit Zahlen, membre suppléant

##### **Commission des Affaires Sociales**

Démission de Annick Knepper-Rion  
remplacée par Pierre Freylinger, membre effectif  
Nathalie Weber-Frisch, membre suppléant

##### **Commission des Bâtisses**

Démission de Guy Entringer  
remplacé par Pierre Freylinger

## **Point 9**

Approbation de subventions extraordinaires

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les subventions extraordinaires suivantes:

1210 €	recette réalisée dans le cadre de "Konscht als Hobby" au profit de la Fondation Kiwanis Luxembourg"
1000 €	pour l'association "Tricentenaire a.s.b.l."

## **Point 10**

### **Statuts d'associations – prise de connaissance**

Les conseillers ont pris connaissance des statuts de l'association "SICHHENN.LU – MENSCH AN DEIER"

## **Point 11**

### **Questions émanant des conseillers**

#### **Déi Gréng**

Le parti Déi Gréng s'est renseigné sur les forêts communales, les moyens et machines de travail, la gérance de la forêt et la vente de bois.

Georges Beck

Un plan forestier établi sur 10 ans règle la gestion de la forêt communale. Le bois est exploité sur 280 ha sachant que la surface totale du bois communal est de 370 ha. Il appartient à la commune de décider sur la gérance de ses forêts. La commune de Hesperange a pris la décision officielle de faire certifier ses forêts communales aux normes FSC. Il lui incombe de garantir une gestion forestière répondant à des critères qualitatifs élevés (certificat de gestion forestière) et d'apporter une traçabilité des produits depuis la forêt jusqu'au consommateur. Le label FSC garantit que la gestion de leurs forêts respecte des critères écologiques, économiques et sociaux élevés et répondent aux principes et critères du FSC. La certification FSC permet en outre de vendre du bois certifié FSC. Les forêts de la commune de Hesperange comptent moins de chemins forestiers que la moyenne. Les tracés de ces chemins sont faits de façon coordonnée. Ils sont reliés par des plus petits chemins entre eux.

#### **DP**

Le parti DP a voulu savoir si l'Administration Communale procède ou envisage de procéder à un contrôle systématique de toutes les entités juridiques avec lesquelles elle soigne un lien, en d'autres mots si elles sont

conformes aux dispositions de la loi du du 13 janvier 2019 qui prévoit l'instauration d'un registre des bénéficiaires effectifs.

Marc Lies

La commune contrôle les entités avec lesquelles elle entretient des relations. Des registres avec les noms des membres des différents conseils d'administration ont été établis. La commune contrôle aussi bien la gestion que les finances de ces entités. Il n'est pas prévu que toutes ces entités doivent être déclarées au registre de commerce. Le service financier de la commune est au courant des différents fournisseurs qui travaillent avec ces entités.